

# COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 04 juin 2019

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

**Membres présents** : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, WIRTH Anne et MM., HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, REISS Stéphane, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph, WEISSBECKER Jean-Pierre.

**Membres absents** : FUCHS Frédéric (procuration à Lysiane DUDT), RATZEL Denis (procuration à Jean-Pierre WEISSBECKER), GOUTHIER Aurélie (procuration à Anne WIRTH), DEVANLAY Thierry (procuration à Joseph WEISS), MISCHLER Marc.

--- oooOooo ---

**DCM 2019-29**

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à 8 voix pour et 2 abstentions, approuve le compte-rendu de la séance du 09 avril 2019.

**DCM 2019-30**

## **Recensement 2015 – Désignation d'un coordonnateur communal**

Le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement aura lieu en 2020. A ce titre un coordonnateur communal doit être désigné.

Le coordonnateur doit être régulièrement présent en mairie, car il est le relais entre les agents recenseurs, la population et l'INSEE ; aussi, le Maire propose de désigner Mme Stéphanie BOENAPFEL, secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition faite par le Maire,
- charge le Maire de prendre l'arrêté de nomination.

**DCM 2019-31**

## Création de poste d'un agent recenseur

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un recensement de la population sera organisé à Morsbronn-les-Bains du 16 janvier au 15 février 2020.

Il est de la compétence des communes d'organiser ce recensement en liaison avec les services de l'INSEE.

Pour mener à bien ces opérations, il convient de procéder à l'embauche d'agents recenseurs en contrat occasionnel, en sachant que l'INSEE préconise l'emploi d'un agent recenseur pour environ 750 personnes à recenser.

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 1 le nombre d'agent recenseur, du 16 janvier au 15 février 2020 et d'autoriser le Maire à recruter un agent sous la forme d'un contrat occasionnel.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer 1 poste d'agent recenseur
- Autorise le Maire à recruter l'agent sous forme de contrat de travail occasionnel.

**DCM 2019-32**

**Travaux cimetière : réfection des murs en grès**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2016-034 du 08 juin 2016, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de réfection des murs en grès du cimetière communal.

L'entreprise retenue lors de cette délibération n'ayant pas effectuée les travaux, Mme le Maire a chargé M. Pascal ROTH, Adjoint au Maire, de solliciter d'autres entreprises compétentes dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir l'entreprise de MCT, sise 15 Grand'Rue 67360 WALBOURG, pour un montant de 17 886 € TTC
- charge le Maire de faire réaliser les travaux de réfection.

**DCM 2019-33**

**Achat de matériel zéro phytosanitaire**

Madame le Maire rappelle la délibération n°18-038 du 08 octobre 2018, inscrivant la commune dans une démarche zéro-phytosanitaire.

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

**Vu** la Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics,

Le conseil municipal, à 7 voix pour et 3 abstentions, décide de faire l'acquisition de matériel phytosanitaire d'une valeur de 2 340 € TTC

**DCM 2019-34**

**Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal pour l'activité de halte-garderie**

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition pendant 10 ans d'un bâtiment communal pour l'activité de halte-garderie.

Après lecture et entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de la convention telle qu'elle est proposée,
- d'approuver la signature de ladite convention,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces administratives.

**DCM 2019-35**

**Convention entre l'office de tourisme intercommunal, le syndicat d'initiative de Morsbronn-les-Bains et environ et la commune**

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le projet de convention qui a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement des trois points d'information touristique à la mairie, à l'établissement thermal et à la maison de services et des associations.

Après lecture et entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de la convention telle qu'elle est proposée,
- d'approuver la signature de ladite convention,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces administratives.

**DCM 2019-36            Attribution d'une subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morsbronn-les-Bains**

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par le président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morsbronn-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morsbronn-les-Bains.

**DCM 2019-37            Attribution d'une subvention à l'association OLYMPIC HEIDEKLAMM**

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par l'association Olympic Heideklamm.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association ci-dessus mentionnée.